



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 03 avril 2023, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse suppléante Marie Gauvin préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

| | | |
|---------------------------------|-------------|---------|
| Monsieur Éric Provencher | conseiller | siège 1 |
| Monsieur Douglas Beard | conseiller | siège 2 |
| Monsieur Simon Lauzière | conseiller | siège 3 |
| Madame Marie Gauvin | conseillère | siège 4 |
| Monsieur Mario Lemire | conseiller | siège 5 |
| Monsieur Jean-François De Plaen | conseiller | siège 6 |

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

MADAME LA MAIRESSE SUPPLÉANTE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE
À 20 H 02

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

072-04-2023

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de M. Mario Lemire, appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3.1 PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

073-04-2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue les 06 mars 2023 et 27 mars 2023 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Éric Provencher, appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux et que ceux-ci soient approuvés tels que soumis.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

074-04-2023

5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 514-4 RÉGISSANT LES SYSTÈMES D'ALARME SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Communication est donnée du règlement numéro 514-4 régissant les systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey souhaite régir les systèmes d'alarme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'UN travail d'harmonisation des règlements sur le territoire de la MRC a été effectué afin de faciliter leur application par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement remplace le règlement sur les systèmes d'alarme n° 514-3 ou tout autre s'y référant;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière du Conseil du 06 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Mario Lemire
Appuyé par M. Éric Provencher

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le présent règlement remplace le règlement portant le numéro 514-3 intitulé « Règlement sur les systèmes d'alarme » soit adopté sous le numéro 514-4.

Règlement 514-4 **adopté**

075-04-2023

5.2 **AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 623 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT EN VUE DE FINANCER LES TRAVAUX DE VOIRIE (TECQ) ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 623-1**

À la suite d'une communication de M. Alexandre Côté, directeur général et greffier - trésorier, M. Simon Lauzière donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 623 décrétant une dépense et un emprunt en vue de financer les travaux du rang Cassin et dépôt du projet de règlement numéro 623-1.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

076-04-2023

5.3 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL – SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET SERVICES JURIDIQUES FQM

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressource humaines et relations du travail ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Provencher
APPUYÉ PAR M. Simon Lauzière

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

077-04-2023

5.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 623-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 623 RELATIF À UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT EN VUE DE FINANCER DES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA TECQ

Considérant qu'il y a lieu d'annuler le règlement 623 relatif à un emprunt pour les projets de travaux de voiries se résumant comme suit;

- Asphaltage du chemin Cassin
- Asphaltage d'une section du 3e Rang
- Rechargement granulaire d'une section du 3e Rang
- Rechargement granulaire d'une section de la route Talbot

Puisque lesdits projets ont été financés à même les surplus non affectés de la municipalité.

Considérant que ce règlement décrète complètement l'annulation du pouvoir d'emprunt de 376 250 \$

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné en même temps que le dépôt du projet de règlement.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par M. Éric Provencher, appuyé par M. Simon Lauzière et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le projet de règlement 623-1 modifiant le règlement 623.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau municipal.

078-04-2023

5.5 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2023

COMPTES À PAYER 204 004,82 \$

ATTENDU que les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leurs questions de façon satisfaisante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyé par M. Douglas Beard,

Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois de mars 2023, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

6 SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 RAPPORT SERVICE INCENDIE

7 appels : 3 premiers répondants et 4 appels pour entraide.

079-04-2023

6.2 FORMATION EN SAUVETAGE

Communication est donnée de M. Pierre Blanchette, directeur du service incendie, relativement à une autorisation de dépenses pour une formation pour les pompiers en sauvetage en eau vive.

Se résumant comme suit :

Académie des pompiers (Mirabel) 16 980 \$

Il est proposé par M. Simon Lauzière et appuyé par M. Jean-François De Plaen et résolu de l'unanimité des conseillers afin de permettre la formation estimée à 16 980 \$ et d'autoriser M. Pierre Blanchette à signer l'entente pour la municipalité.

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

080-04-2023

7.1 SOUMISSION REÇUE POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER 2023

Communication est donnée de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue pour l'entretien paysager se résumant comme suit;

| | |
|---------------------------------|----------------------|
| - Christian Fréchette Jardinier | 2 480 \$ |
| (Warwick) | (taxes non incluses) |

Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire et appuyée du conseiller M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport du directeur des travaux publics, de retenir les services professionnels de Christian Fréchette concernant l'entretien des aménagements paysagers au coût de 2 480 \$, taxes non incluses.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.
Adoptée

081-04-2023

7.2 DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – RÉDUCTION DE LA VITESSE SUR LA ROUTE 255 AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE EN MILIEU URBAIN

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des usagers du réseau routier est une priorité pour le conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey.

CONSIDÉRANT QUE la modération de la vitesse vise à améliorer la sécurité des usagers, en particulier les écoliers (piétons, cyclistes), et à créer des milieux de vie plus conviviaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a une école primaire et une église dans le périmètre urbain de la Route 255;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite favoriser les déplacements actifs sécuritaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Mario Lemire
ET APPUYÉ par M. Douglas Beard

ET RÉSOLU :

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec (MTQ) de réduire la vitesse à 30 km/h sur la Route 255 entre l'intersection de la Route 243 et de la rue Lafond ainsi qu'une traverse;

082-04-2023



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

7.3 SOUMISSION REÇUE POUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE ET DE KINGSEY TOWNLINE

Communication est donnée de M. Alexandre Côté, directeur général, accompagné d'un rapport de M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services EXP Inc., relatifs aux travaux du chemin de la rivière et du chemin Kingsey Townline, se résumant comme suit :

| | Ch. de la rivière | Kingsey Townline |
|--------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1- Excavations Gagnon et Frères Inc. | 567 083,22 \$ +tx | 257 761,31 \$ +tx |
| 2- Jean-Claude Lizotte Inc. | 615 472,68 \$ +tx | 255 826,64 \$+tx |
| 3-J. Noël Francoeur Inc. | 759 253,84 \$ +tx | 304 602,50 \$+tx |

Suite à l'analyse, le directeur général et l'ingénieur de la firme recommandent que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit les Excavations Gagnon et Frères Inc. au prix soumis.

Sur proposition de M. Mario Lemire et appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport de MM. Alexandre Côté et de Frédéric Blais ing. , d'accepter la soumission d'Excavation Gagnon et Frère Inc., au prix total de 948 365 \$, taxes incluses, en vue des travaux des chemins : de la rivière et de Kingsey Townline .

La réalisation des travaux sur le chemin Kingsey Townline est conditionnelle à l'obtention de la subvention de TECQ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer le contrat à intervenir à cet effet.

083-04-2023

7.4 SOUMISSION REÇUE POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE SOLAIRE

Communication est donnée par M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue pour l'acquisition de systèmes d'éclairages solaires, se résumant comme suit :

| | |
|----------------------------------|-------------------|
| Système d'éclairage solaire ZX30 | 1865 \$ av. taxes |
| Système d'éclairage solaire ZX60 | 2301 \$ av. taxes |
| Potence elliptique | 185 \$ av. taxes |

Le directeur des travaux publics recommande de procéder à l'acquisition de 3 lampadaires solaires aux prix qui se situent entre 2 050 \$ et 2 486 \$ chaque avant taxes.

Sur proposition du conseiller M. Éric Provencher et appuyée par le conseiller M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

communication de M. Yves Letellier et d'autoriser l'achat de 3 lampadaires solaires aux prix soumis.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à intervenir à cet effet.

084-04-2023

7.5 SOUMISSIONS REÇUES POUR LE BALAYAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

Communication est donnée de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à 2 soumissions reçues pour le nettoyage des rues de la municipalité pour environ 6.3 km,

se résumant comme suit :

| | |
|--|-------------------------|
| Arseno Balayage 9306-5019 Québec Inc. | 8 013,76 \$ avant taxes |
|--|-------------------------|

| | |
|--------------------------|----------------------|
| MYRROY (division Estrie) | 3 050 \$ avant taxes |
|--------------------------|----------------------|

Le plus bas soumissionnaire étant conforme, le directeur des travaux publics recommande de donner le contrat à MYRROY aux prix soumis de 3 050 \$ avant taxes.

Sur la proposition du conseiller M. Simon Lauzière et appuyée par le conseiller M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la communication de M. Yves Letellier d'accepter l'offre de service de MYRROY pour le Balayage des rues au prix soumis de 3 050 \$ avant taxes.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

085-04-2023

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT

5 demandes de permis (valeur approx. 1 118 600 \$)

086-04-2023

9.2 DEMANDE D'ADHÉSION AU PROGRAMME DES FLEURONS DU QUÉBEC

Communication est donnée par l'inspectrice Véronique Auger relative à une demande d'adhésion de la municipalité aux Fleurons du Québec.

Attendu que le Conseil désire inciter ses citoyens à « embellir » la municipalité;

Attendu que le programme national de classification horticole des Fleurons du Québec reconnaît la contribution des citoyens dans ce domaine;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Attendu que ce programme ne nécessite aucun supplément de la part des citoyens ou de la municipalité et que le programme évalue seulement ce qui est visible de la route;

Attendu que Les Fleurons du Québec reconnaissent les efforts d'embellissement horticole durable des municipalités québécoises;

Attendu que ce programme offre plusieurs formations ;

Attendu qu'en fonction de son classement, la municipalité se retrouvera dans les outils de communication de la Corporation des Fleurons du Québec ce qui lui procurera une visibilité supplémentaire;

Attendu que la cote de classification horticole des fleurons, semblable aux étoiles pour les hôtels (1 à 5 fleurons), est valable pour trois ans et peut être affichée dans les entrées municipales.

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Lauzière et appuyé par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey s'inscrive au programme les Fleurons du Québec pour un montant de 1 297 \$ valable pour une durée de trois (3) ans et que l'inspectrice soit autorisée à signer les documents afférents.

10. LOISIRS ET CULTURE

087-04-2023

10.1 DEMANDE D'UN DROIT DE PASSAGE REÇUE DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA RIDE DES FILLES

Correspondance reçue demandant à la municipalité l'appui et l'autorisation d'un droit de passage du convoi LA RIDE DES FILLES afin de soutenir la fondation du cancer du sein.

Le convoi de 800 femmes motocyclistes empruntera la route Qc-255, le 8 juillet 2023.

Il est proposé par M. Douglas Beard, appuyé par M. Mario Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité appui et autorise le passage du convoi d'environ 800 participantes motocyclistes qui empruntera la route Qc-255 le 8 juillet 2023.

ADOPTÉE

11. SUJETS DIVERS

088-04-2023

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le mardi 02 mai 2023, dès 20 h, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

089-04-2023

11.2 ENTENTE COMMUNE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ

CONSIDÉRANT QU'en 2018, la MRC de Drummond a signé une entente d'intervention pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé (MRC12170/11/18), suite à une annonce du ministre de la Sécurité publique pour la mise en place d'un programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière s'adressait alors aux MRC et que, pour faire suite aux dernières communications avec le ministère en 2023, ce dernier a confirmé son souhait à ce que la MRC poursuive son mandat de collaborateur auprès des services incendie sur son territoire et procède à l'adoption d'une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT QUE, dans l'entente signée en 2018, l'équipe SUMI de Saint-Cyrille-de-Wendover couvrait les municipalités situées sur les côtés Est et Nord de la rivière Saint-François alors que celle de Saint-Majorique couvrait les municipalités situées à l'Ouest et au Sud de cette même rivière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Majorique n'est plus en mesure d'offrir le service d'urgence en milieu isolé et que la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire se prévaloir de ce rôle;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, L.R.Q., c.C-27.1 pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie recommande aux membres du conseil d'entériner une nouvelle entente intermunicipale reflétant la réalité actuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Simon Lauzière, appuyé par Monsieur Éric Provencher, il est résolu :

D'approuver l'entente intermunicipale commune pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ET d'autoriser le directeur général et le maire à signer pour et au nom de la Municipalité le texte de l'entente joint à la présente résolution;

12. **RAPPORT DES ÉLUS**

M. Éric Provencher :

- Préparation des entrevues pour le personnel du camp de jour en cours.
- Il y aura prochainement une rencontre du comité de la St-Jean.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle Mme Diane Cormier et M. Jean-Pierre Courchesne formulent diverses questions et reçoivent une réponse de la part de la mairesse suppléante, Mme Marie Gauvin.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

090-04-2023

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;

En conséquence,

il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard

et résolu,

QUE la séance soit levée à 20h38

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Madame Marie Gauvin
Mairesse suppléante

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier